

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 44 (1994)
Heft: 2

Artikel: Aux origines du "Büro Ha" : l'action de la Société suisses des officiers dans la campagne pour la révision de la loi militaire fédérale (24 février 1935)
Autor: Hauser, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-86233>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aux origines du «Büro Ha»: l'action de la Société suisse des officiers dans la campagne pour la révision de la loi militaire fédérale (24 février 1935)

Claude Hauser

Zusammenfassung

Im Februar 1935 hatte der schweizerische Souverän infolge des Referendums der KPS über die Revision des Eidg. Militärgesetzes von 1907 und damit über die militärische Ausbildung und insbesondere die Verlängerung der Rekrutenschule zu bestimmen. Die Studie untersucht aufgrund bisher kaum ausgewerteter Quellen (vor allem des Archivs des Berner Offiziersvereins) die Pressionsversuche während der verschiedenen Phasen des Abstimmungskampfes. Dabei werden die zuweilen gespannten, aber immer engen Beziehungen zwischen den Welten der Politik, des Militärs und der öffentlichen Meinung im Kontext der aufkommenden «Geistigen Landesverteidigung» fassbar. Die Studie enthält auch einige Erklärungen über die Genese des von Oberleutnant Hans Hausamann in den dreissiger Jahren aufgebauten Propaganda- und Nachrichtendienstes.

Les 24 et 25 février 1935, les citoyens suisses étaient appelés à se prononcer sur la révision de la loi militaire fédérale du 12 avril 1907. Promulguant une réorganisation de l'instruction, et en particulier un allongement de la durée des écoles de recrue¹, le projet de loi révisée était soumis à l'approbation du peuple, suite au référendum lancé contre lui par le Parti communiste suisse. Sans vouloir revenir ici sur les tenants et les aboutissants d'une votation qui a déjà été analysée en détail dans la thèse de Jann Etter consacrée aux rapports entre armée et opinion publique dans la Suisse de l'entre-deux-guerres², il nous a paru intéressant de nous pencher, à l'aide

1 Pour le texte complet de la loi, voir la *Feuille fédérale* de 1933, III, p. 387.

2 Jann Etter: *Armee und öffentliche Meinung in der Zwischenkriegszeit (1918–1939)*, Berne 1972, en particulier p. 168–181.

de sources en grande partie inédites³, sur les efforts déployés à cette occasion par les sociétés d'officiers suisses en vue de convaincre les citoyens du bien-fondé de cette révision⁴. Outre le rôle de groupe de pression joué à cette occasion par les élites militaires helvétiques, que l'on saisira à travers l'exemple de la Société cantonale bernoise des officiers (SCBO)⁵, cette analyse souhaiterait apporter quelques éclaircissements sur la genèse du service de renseignements et de propagande mis sur pied dans les années trente par le chef du service de presse de la Société suisse des officiers (SSO): le premier-lieutenant Hans Hausamann⁶. Enfin, plus globalement, cette approche de la campagne sur la nouvelle loi militaire et de ses retombées devrait permettre d'apprécier la nature des relations parfois tendues, mais toujours étroites, entre le monde politique, les hautes sphères militaires et l'opinion publique suisses, dans le contexte de la défense nationale spirituelle naissante.

La mise en place des structures et leur fonctionnement

La campagne pour la révision de la loi fédérale du 12 avril 1907 sur l'organisation militaire est marquée dès ses débuts par une large mobilisation des sociétés d'officiers, qui vont trouver dans cette action une justification de leur existence⁷. Cet engagement militant se concrétise par la mise sur pied de deux structures dont la genèse et la nature diffèrent profondément. L'une, essentiellement militaire, est le fait d'un homme, le premier-lieutenant Hans Hausamann, chef du service de presse de la Société suisse des officiers. L'autre, de nature plus politique, apparaît comme un large regroupement des forces patriotiques favorables à la nouvelle loi, organisées hiérarchiquement en différents comités, du fédéral au communal.

3 Il s'agit des archives de la Société cantonale bernoise des officiers (ArchSCBO), déposées à Saint-Imier. Nous remercions ici le colonel Walter von Känel, responsable du groupe de recherches historiques du régiment d'infanterie 9, de nous en avoir facilité l'accès et d'avoir encouragé cette recherche. Un dossier important consacré à la votation du 24 février 1935, contenu dans le fonds Jean Chappuis (FJC) déposé aux Archives de la République et Canton du Jura (ARCJ), a permis de compléter nos informations pour le cas du canton de Berne.

4 Outre la thèse de Jann Etter, l'article consacré par Hervé de Weck à la «Société des officiers, une institution typiquement suisse» in: *1833–1983, 150 ans de la Société Suisse des officiers*, p. 7–13, soulève les éléments essentiels de cette problématique d'influence sur l'opinion publique.

5 Un choix dicté par la nature des sources à disposition. De nombreuses brochures et plaquettes commémoratives existent à propos des diverses sections cantonales et locales de la Société suisse des officiers. Citons plus particulièrement dans le cas qui nous intéresse: Peter Bernet: *1833–1983, 150 Jahre Kantonal-Bernische Offiziergesellschaft*, SCBO 1983, Jean Christe (sous la dir. de): *Société des officiers de Delémont et environs*, Delémont 1988, et Hervé de Weck: *La Société des Officiers d'Ajoie 1913–1988*, Porrentruy 1988.

6 Pour une évocation rapide des débuts du «Büro Ha», on consultera les ouvrages d'Erwin Bucher: *Zwischen Bundesrat und General. Schweizer Politik und Armee im Zweiten Weltkrieg*. St-Gall 1991, et surtout d'Alphons Matt: *Zwischen allen Fronten. Der Zweite Weltkrieg aus der Sicht des Büros Ha*, Frauenfeld 1969.

7 Jann Etter: *op. cit.*, p. 181.

*Hausamann et les sociétés d'officiers:
guider avec efficacité et discrétion*

Le 3 décembre 1934, Hans Hausamann s'adresse à l'ensemble des présidents des sociétés cantonales d'officiers pour leur exposer ses projets et ses objectifs. Au nombre de ceux-ci, un leit-motiv: informer la population dans son ensemble, rétablir sa confiance en l'armée malgré le temps de crise. C'est dans ce but qu'Hausamann utilise la structure des sociétés cantonales d'officiers et de leurs sections locales comme relais de son action: par leur intermédiaire, il souhaite mettre sur pied dans chaque commune du pays un réseau d'hommes de confiance et de conférenciers, officiers ou sous-officiers, chargés de présenter une conférence en faveur de la révision de la loi «dans les écoles, les salles de danse ou dans les granges»⁸, et surtout de projeter le film *L'armée, gardienne de notre pays*. Celui-ci, «mieux que tous les mots, montre la somme de connaissances théoriques et pratiques exigées aujourd'hui de nos soldats»⁹ et met l'accent sur la nécessaire collaboration entre l'infanterie et les armes spéciales dans le combat. Selon son promoteur, «les citoyens qui auront vu par l'image ce que signifie un combat moderne ne voteront certainement pas <Non> en avril»¹⁰.

Cette fascination pour le pouvoir de l'image est à rapprocher de la formation de Hans Hausamann, fils de photographe, qui fit son apprentissage dans la même branche avant d'ouvrir deux magasins d'audiovisuel à Saint-Gall et Zurich¹¹. Plus prosaïquement, on peut noter également que ce type de propagande par le film servait les intérêts personnels du commerçant de Teufen, puisqu'Hausamann cherchera à vendre à des prix favorables les appareils de projection qu'il avait prêtés aux sociétés locales d'officiers chargées d'organiser les séances cinématographiques¹². Rien d'étonnant à cela lorsque l'on sait les graves difficultés financières auxquelles la firme d'Hausamann se trouvait confrontée vers 1935–1936¹³.

Il est intéressant de relever dans les intentions d'Hausamann la volonté de toucher de près la population, d'aller vers un peuple qui «ne réagit plus devant les affirmations tapageuses et qui veut, avec raison, savoir pour-

8 ArchSCBO, lettre d'Hausamann aux conférenciers, 3.12.1934.

9 Ibidem.

10 ArchSCBO, lettre d'Hausamann aux présidents des sociétés cantonales d'officiers, 3.12.1934. A noter qu'Hausamann pense encore à ce moment que le scrutin sera fixé en avril 1935.

11 «Br. Hans Hausamann 1897–1974, ein grosser Patriot und Freimaurer» in: *Alpina*, octobre 1984, p. 35. Voir également le volume d'hommage consacré à *Hans Hausamann 1897–1974. Gedenkschrift zum 10. Todestag*, St-Gall 1984, 43 p.

12 ArchSCBO, lettre de Hans Hausamann au major Farron, 8.2.1935.

13 «Etwa Ende der zwanziger Jahre gründete er ein eigenes Geschäft, die Hausamann & Co AG. (...) Im Jahre 1936, als die Wirtschaftskrise zwar weltweit überwunden war, in der Schweiz aber ihren Höhepunkt erreichte, stand die Firma Hausamanns vor dem Konkurs.» Bucher, Erwin: *op. cit.*, p. 223.

quoi il doit consentir de nouveaux sacrifices»¹⁴. Assurant la garantie financière de l'opération, Hausamann tient absolument à ce que «tous les citoyens, même les plus pauvres, puissent assister à la conférence» qui sera mise sur pied. Autant que la conscience de l'enjeu déterminant que représente le vote des plus défavorisés dans le contexte de crise ambiante, on dénote chez l'officier libéral appenzellois un respect de la sagesse démocratique de la base – pourvu qu'elle soit bien informée – mêlé à une confiance dans le rôle de guide de la population que doivent jouer les cadres de l'armée. Autant d'arguments qui poussent Hausamann à travailler l'opinion grâce à un réseau d'hommes de confiance soigneusement choisis dans chaque commune du pays, même les plus petites. L'idée du futur responsable du service de renseignements suisse est également d'agir en toute discrétion, en évitant absolument d'être lié à la propagande officielle faite en vue de la votation¹⁵. Dans ce sens, la discrétion dont Hans Hausamann entoure ses démarches, ainsi que l'extension minimale de son réseau hors des sphères militaires supérieures lui permet de maintenir un contact direct synonyme de contrôle sur ses hommes de main, tout en donnant à l'extérieur le moins possible l'impression d'agir sur un modèle directif et centralisé susceptible d'engendrer la méfiance¹⁶. Le service de presse de la Société suisse des officiers sera pourtant gêné dans ses options de discrétion et d'apolitisme par le déploiement à ses côtés d'une autre structure, plus composite, mais œuvrant en vue des mêmes objectifs: les comités d'action pour la loi sur la défense nationale.

Les comités d'action: un large spectre patriotique

Suivant un schéma bien fédéraliste, la constitution du Comité fédéral d'action pour la loi sur la défense nationale, en décembre 1934, provoqua l'éclosion de plusieurs comités cantonaux. Dans le canton de Berne, l'impulsion vint de la Direction militaire cantonale qui, par la voix du conseiller d'Etat Fritz Joss, convoqua le 20 décembre une séance constitutive, en la salle du Grand Conseil bernois. Y assistaient le président du gouvernement, M. Stauffer, des représentants des trois partis bourgeois (radicaux, catholiques-conservateurs et paysans, artisans et bourgeois), une quinzaine de délégués des sociétés cantonales «patriotiques» (des

14 ArchSCBO, lettre d'Hausamann aux conférenciers, 3. 12. 1934.

15 Ibidem.

16 «Je vous prie de faire en sorte que les sous-officiers, les tireurs et les gymnastes, etc. etc. soient, eux aussi, appelés à prêter leur concours. Cette collaboration ne doit toutefois être organisée que de cas en cas, et *localement*, par des officiers et des sous-officiers qualifiés. Personne, pas même tous les organisateurs, n'ont besoin de savoir qu'il y a une centrale derrière des actions isolées.» ArchSCBO, lettre d'Hausamann aux présidents des sociétés cantonales d'officiers, 3. 12. 1934.

officiers aux chanteurs, en passant par les sociétés de cavalerie, etc.), quelques officiers supérieurs dont le colonel-divisionnaire Prisi, commandant de la 3^e division, ainsi que six représentants de la presse bourgeoise du canton¹⁷. Dans sa présentation inaugurale, le conseiller d'Etat Fritz Joss se révéla tout aussi préoccupé par l'écho du vote du 24 février à l'extérieur de la Suisse que par la vague de défaitisme qui pourrait déferler suite à un refus de la loi par le peuple. Passant rapidement sur les promoteurs «irresponsables» du référendum, il insista surtout sur les implications diplomatiques, politiques et psychologiques du résultat. Un refus risquait selon lui de désavouer les modalités du Pacte de Londres reconnaissant la neutralité, de ruiner la démocratie en niant ses capacités de sacrifice, et enfin de souligner le piètre moral du peuple suisse, sapé par les effets de la crise économique. A l'issue de ce plaidoyer, le comité d'action cantonal bernois fut officiellement constitué, sous les acclamations «Hie Bern, hie Eidgenossen», et doté, outre son secteur dirigeant, d'un responsable du financement (le major Lüthy, secrétaire de la Direction militaire du canton de Berne) et d'un service de presse dirigé par le rédacteur du *Bund*, W. Egger¹⁸. Il fallut cependant attendre la réunion du 5 janvier 1935 à Berne pour voir le comité bernois définir plus clairement son action. Celle-ci s'orienta d'une part vers une propagande intensive par la presse (envois d'articles déjà rédigés ou proposition de thèmes à traiter par des journalistes choisis) ainsi que dans la mise sur pied d'une série de conférences décentralisées menées dans chaque commune par un homme politique et un militaire «de confiance», et agrémentées par la projection d'un film¹⁹. D'autre part, comme ses homologues cantonaux, le comité bernois fut chargé de récolter les fonds nécessaires à la campagne et de les transmettre au Comité fédéral d'action²⁰. Le temps de crise économique et la sensibilité de l'argument financier au cours de la campagne amèneront les sociétés d'officiers et de sous-officiers, chargées de l'organisation de cette collecte, à faire appel en priorité à la générosité d'entreprises ou d'institu-

17 Soit Ernst Fischer pour *Emmenthaler Nachrichten*, Hans Lüthi pour la *Presse suisse moyenne*, M. Roth pour l'*Oberaargauer*, W. Bickel pour les *Neue Berner Nachrichten* et *Le Pays*, Markus Feldmann de la *Neue Berner Zeitung* et W. Egger du *Bund*. ArchSCBO, Procès-verbal (PV) de la Séance du Comité d'action cantonal à Berne, 20.12.1934.

18 Ibidem.

19 A noter que la proposition du représentant catholique-conservateur Jean Chappuis de constituer un sous-comité régional pour le Jura ne sera pas retenue, sous prétexte de maintenir un schéma d'organisation le plus simple possible, dans lequel l'élément déterminant restait le choix de l'homme de confiance. ArchSCBO, PV de la Séance du Comité cantonal à Berne, 5.1.1935.

20 Le comité bernois tentera de fournir environ 10 000 francs au comité fédéral, tout en réunissant une somme équivalente pour la couverture de ses propres frais de propagande. Ce sont les sections locales des sociétés d'officiers qui se chargeront de cette tâche, «dans leur rayon d'activité, d'entente avec les sociétés locales de sous-officiers et avec toute liberté d'action quant aux méthodes à utiliser». ArchSCBO, PV de la Conférence des présidents de la SCBO à Bienne, 12.1.1935.

tions, plutôt qu'à celle des citoyens, qui ne sera sollicitée qu'en dernier ressort²¹.

Au début de l'année 1935, les défenseurs de la réforme de la loi militaire ont ainsi déployé un vaste appareil de propagande sur l'ensemble du territoire de la Confédération. Révélatrice de l'enjeu d'un scrutin intervenant dans un contexte de tension internationale accrue, cette mobilisation démontre également la puissance d'organisation des milieux militaires et patriotiques suisses, structurés en un dense et efficace réseau associatif prompt à l'action. Des difficultés vont cependant rapidement apparaître dans le fonctionnement de l'organisation mise en place, principalement dues à sa double origine et direction ainsi qu'aux interférences entre domaines politique et militaire qu'une telle structure ne pouvait manquer d'entraîner.

Du militaire au politique: les aléas d'une coordination difficile

Plusieurs points du rapport transmis le 23 janvier 1935 par le major Farron, président de la SCBO, au comité central de la SSO, révèlent des difficultés de coordination entre l'action menée par Hausamann auprès des officiers et celle des comités d'action politico-militaires. Si le bilan est globalement positif, puisque la collecte organisée par les sections locales des sociétés d'officiers ainsi que les conférences prévues dans de nombreuses communes ont été mises sur pied, des problèmes apparaissent dans l'action de propagande par le film et la presse. La projection du film distribué par Hausamann *L'armée, gardienne de notre pays* est ainsi assurée dans plus d'une centaine de communes, parfois par les comités d'action de district, parfois par les sections locales d'officiers: il en résulte ainsi «quelques difficultés et frottements»²². Même problème du côté de la presse, à la fois inondée par les articles préparés par le comité cantonal de presse et ceux diffusés régulièrement «dans les journaux bourgeois par le Service de presse de la SSO et le Plt. Hausamann de Teufen». Inquiet face à ces problèmes inattendus, le président des officiers bernois avouait son incapacité à fournir des renseignements complets sur la campagne, «car toute l'action est entre les mains du Comité cantonal d'action»²³ présidé par le colonel et conseiller d'Etat Fritz Joss.

La confusion entre les deux types d'action avait en fait surgi dès l'annonce de la constitution de comités patriotiques de type mixte (politique et militaire). Les dirigeants de la SCBO furent ainsi obligés de préciser à

21 Ibidem.

22 ArchSCBO, lettre du président Farron au comité central de la SSO, 23.1.1935.

23 Ibidem.

plusieurs de leurs sections locales inquiètes que les officiers n'avaient à s'occuper que de la désignation des personnes de confiance chargées de prononcer une conférence, ou d'organiser la projection du film. Tout n'était cependant pas si clair puisque les officiers bernois souhaitaient rassembler le travail de leurs sections (en particulier les listes d'hommes de confiance) pour en faire état auprès du comité d'action cantonal, où leur représentation était faible par rapport aux partis politiques qui en formaient l'ossature²⁴. Une telle interférence pouvait nuire à la discrétion et à l'indépendance d'action souhaitées à tout prix par Hausamann et son équipe²⁵. A titre d'exemple, le comité de la SCBO dut rappeler à la section de Saint-Imier qu'une collaboration avec les partis politiques bourgeois dans l'organisation des conférences n'était pas désirable, vu que ces dernières devaient être données «en-dehors de la campagne de presse et de propagande officielle (...) avec la discrétion la plus absolue (...) par une personne de confiance, officier, sous-officier ou soldat (...) à titre absolument privé, sans rechercher les auspices d'une société militaire quelconque». ²⁶ Cette idée était partagée par le colonel-divisionnaire Prisi, pour qui l'inscription nominative de hautes autorités militaires sur les listes de recommandation en faveur de la nouvelle loi n'était pas souhaitable: «Prisi ist der Ansicht, dass die Führung rein politisch bleiben müsse und dass hohe militärische Führer nicht in die Arena zu treten haben (...) er möchte aber keineswegs in den Vordergrund treten». ²⁷

Tant de précautions révèlent les conceptions de Hans Hausamann en matière de direction d'un réseau d'influence et de circulation des informations, qu'il appliquera plus tard dans la mise sur pied de son bureau de renseignements. Dans le cas précis, ces méthodes entraient en concurrence avec l'engagement des sociétés d'officiers au sein du comité fédéral d'action et de ses filiales cantonales, dès leur constitution, le 5 janvier 1935. En effet, non seulement les sociétés d'officiers avaient leurs délégués au sein des comités d'action, mais plusieurs de leurs membres participaient également aux soirées-conférences pour commenter le film d'Hausamann ou présenter les aspects techniques de la nouvelle loi²⁸. Une telle situation était susceptible d'apporter la confusion dans l'action entreprise, voir de

24 ArchSCBO, lettre du président Farron aux présidents des sections locales des officiers, 27. 12. 1934.

25 Le premier-lieutenant de Teufen s'était en effet entouré d'une cinquantaine de sous-officiers au chômage, qui le secondaient dans ses tâches de renseignement et de propagande. Alphons Matt: *op. cit.*, p.12.

26 Le président Farron insistait pour terminer sur la confidentialité la plus absolue de cette correspondance. ArchSCBO, lettre du président Farron au major R. Aeschlimann, président de la Société des officiers de Saint-Imier.

27 ArchSCBO, PV de la première séance du comité cantonal d'action pour la loi sur la défense nationale à Berne, 5. 1. 1935.

28 ARCJ, FJC, lettre-circulaire de Jean Chappuis, 9. 1. 1935.

provoquer des frictions entre les divers comités impliqués. Le président de la SCBO s'en ouvrit au chef du service de presse des officiers suisses. Hans Hausamann, tout en assurant qu'il maîtrisait parfaitement le problème, s'empessa de faire remarquer que son action avait été déclenchée bien avant celle des comités d'action cantonaux ou fédéral. Il se réservait ainsi le droit de maintenir son indépendance en traitant directement avec les hommes de confiance qui avaient été désignés par les sociétés d'officiers cantonales²⁹. En fait, tout en souhaitant que les diverses structures mises en place œuvrent de concert pour la bonne cause, le chef de la propagande militaire défendait les acquis de son initiative personnelle. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre la circulaire qu'il fit parvenir le 22 janvier à tous les présidents des sections cantonales et locales de la société des officiers: il y rappelait la nécessité absolue d'un engagement des officiers dans la campagne, afin de contrer l'activité dangereuse de la propagande «rouge», mais aussi et surtout pour donner une signification concrète à leur appartenance à la SSO, trop souvent réduite à des fonctions de décorum. Hausamann renouvelait donc son appel aux officiers, en espérant ne pas devoir se rabattre sur la bonne volonté des sous-officiers et des civils dans la constitution de ses réseaux cantonaux³⁰.

Le manque de coordination entre les différents promoteurs de la campagne fut également observable dans le traitement des questions financières liées aux actions de propagande. Les sociétés d'officiers étaient en effet chargées par le Comité fédéral d'action d'organiser une collecte nationale pour couvrir les frais engendrés par la campagne. Dans le canton de Berne, la SCBO délégua à ses sections locales le soin de faire les démarches auprès des donateurs potentiels situés dans leur rayon d'activité. A cet effet, le comité cantonal avait demandé et obtenu auprès du Département militaire fédéral une liste des fournisseurs du commissariat cantonal de guerre et de l'administration militaire fédérale établis dans le canton de Berne³¹. C'est sur la base de cette liste confidentielle d'entreprises que les sociétés locales d'officiers entreprirent leur collecte, avec plus ou moins de facilités et de succès. Car dans certaines régions comme celle de Bienne et du Seeland, les comités d'action de district avaient également entrepris de rassembler des fonds pour couvrir leurs propres frais de propagande, et refusaient de collaborer avec la société locale des officiers³². Le constat amer des officiers biennois responsables révèle une fois de plus les ten-

29 ArchSCBO, lettre de Hans Hausamann au major Farron, 22. 1. 1935.

30 ArchSCBO, lettre de Hans Hausamann aux présidents des sections cantonales et locales de la SSO, 22. 1. 1935.

31 ArchSCBO, lettre du comité de la SCBO au DMF «Kriegstechnische Abteilung», 21. 1. 1935.

32 ArchSCBO, lettre du comité financier de Bienne au comité de la SCBO, 10. 2. 1935.

sions latentes entre militaires et politiques dans l'organisation de la campagne:

«Il est profondément regrettable que nous n'arrivions pas, dans ce domaine, au degré de discipline de nos adversaires, et qu'au lieu de former un front ou bloc unique, une concentration de tous les efforts, il se trouve toujours des éléments qui se croient autorisés de pouvoir sacrifier le bien de la communauté au profit de leur vanité personnelle. (...) Il est malheureux de constater que nos pires ennemis sont les politiciens de nos propres partis civiques, qui cherchent davantage à se mettre en évidence qu'à soutenir la cause. C'est le motif pour lequel il sera extrêmement difficile au Comité de finances, d'organiser sa collecte en province et dans la banlieue, comme il désirait le faire».³³

Malgré ces frottements et conflits de compétence qui eurent «pour conséquence un rendement moins grand ou même nul de la collecte dans certains districts du canton»³⁴, l'action financière menée par les officiers bernois permit de rassembler 30 868.65 francs, dont 21 000.– furent versés au comité cantonal d'action, tous frais déduits³⁵. Le produit relativement élevé de cette collecte, compte tenu du temps de crise, témoigne de la vigoureuse mobilisation des milieux militaires, économiques et patriotiques en faveur de la loi militaire³⁶. Cette prise de conscience et cet engagement sont un premier signe de l'importance nationale et patriotique recouverte par le scrutin du 24 février 1935. L'analyse du contenu de la propagande menée durant deux mois par les promoteurs de la nouvelle loi permet de mieux comprendre comment ceux-ci sont parvenus à mettre en exergue un tel enjeu.

Une propagande en crescendo

Menée tambour battant de la fin décembre 1934 jusqu'au jour du scrutin, la campagne en faveur de la nouvelle loi peut être divisée en deux phases, soit avant et après la prise de position officielle du Parti socialiste lors de son congrès des 26 et 27 janvier 1935, au cours duquel le mot d'ordre du «Non» à la loi fut adopté par une majorité de 343 voix contre 220³⁷. Suite à

33 ArchSCBO, lettre du président de la Société des officiers Bienne-Seeland (major Leuenberger) au comité de la SCBO, 4.2.1935.

34 ArchSCBO, circulaire du comité de la SCBO aux sections locales et aux membres collectifs, 11.7.1935.

35 Ibidem.

36 Lors de la campagne, le comité de la SCBO informait qu'il frappait «là où nous pouvons nous attendre à recevoir quelque chose: banques, entreprises industrielles et commerciales, officiers et fonctionnaires, grands propriétaires, etc.» (ArchSCBO, lettre du comité central de la SCBO au président de la SSO, 25.1.1935). Parmi les donateurs, on trouvait en effet des sociétés telles le «Verband Landwirtschaftlicher Genossenschaften Bern», le «Brauereiverband Bern-Solothurn», le «Bernische Genie-Verein», des sociétés de sous-officiers, etc. ainsi que des personnes privées. ArchSCBO, liste des donateurs.

37 Sur le déroulement de ce congrès et les tendances qui s'y affrontèrent, voir Jann Etter: *op. cit.*, p. 162–168.

cette décision très attendue, aussi bien les comités d'action que les officiers groupés autour d'Hausamann durcirent le ton de leur propagande, tout en maintenant des nuances dans les moyens utilisés et les ennemis désignés.

Expliquer, convaincre et rassembler

Pour Hausamann et les promoteurs de la réforme de l'instruction militaire, l'enjeu de la campagne de propagande apparaît tout aussi important que celui du scrutin: il s'agit en effet avant tout de parvenir à rétablir la fusion entre le peuple suisse d'une part, l'armée et ses dirigeants d'autre part, mise à mal par les difficiles conditions économiques, le climat intérieur plutôt pacifiste qui prévaut depuis une quinzaine d'années, et surtout le manque de communication entre ces deux groupes. Pour le chef du service de presse de la SSO, la clef du succès se trouve dans l'organisation et la diffusion d'une propagande qui doit convaincre chaque citoyen suisse de la nécessité de développer le potentiel de l'armée fédérale. A travers le débat sur la nouvelle loi, Hausamann espère obtenir un regain et une affirmation de l'esprit militaire du Suisse moyen, qu'il considère tout aussi fondamental pour l'avenir du pays que l'objet mis au vote le 24 février³⁸.

Du côté des comités d'action, on est surtout soucieux de l'image qui sera laissée à l'extérieur par le vote des Suisses. A l'issue d'une année marquée par la rencontre Hitler-Mussolini à Venise, la dérive autoritaire du voisin autrichien, sans oublier l'accession du chancelier nazi au rang de führer, les nuages s'amoncellent sur l'Europe et la Confédération sent peser plus lourdement sur elle la menace des deux régimes dictatoriaux qui l'entourent. Cette montée des périls extérieurs joue en faveur de l'argumentation du Comité fédéral d'action qui plaide pour une défense «adaptée aux exigences nouvelles à une époque où l'avenir paraît tout aussi menaçant qu'incertain»³⁹. Le ton des brochures de propagande met ainsi une sourdine aux enjeux de politique intérieure que contient le scrutin, pour placer la question sur le terrain plus rassembleur du patriotisme et de l'indépendance du pays à sauvegarder. «L'indépendance et la sécurité de la Confédération suisse dépendront du vote de la loi sur la défense nationale» affirme le frontispice du cahier «Un "garde à vous" aux citoyens suisses», qui recommande à tous les patriotes de déposer dans les urnes un «Oui» massif les 23 et 24 février⁴⁰. Le souvenir de la mobilisation de 1914-1918 est aussi partout évoqué, pour témoigner de la nécessité d'une union

38 Voir les circulaires adressées par Hausamann aux présidents des sociétés cantonales d'officiers, ArchSCBO, 3.12.1934.

39 ARCJ, FJC, lettre du secrétariat romand du Comité fédéral à Jean Chappuis, 31.12.1934.

40 ARCJ, FJC, «Un "garde à vous" aux citoyens suisses», édité par le Comité fédéral d'action pour la loi sur la défense nationale. Début janvier 1935.

nationale lorsque la patrie est en danger. Union des générations, puisque les anciens «camarades des mobs» sont appelés à donner l'exemple de la vigilance aux jeunes qui n'ont heureusement connu que la paix; union des classes sociales, car le «patrimoine sacré» de la Confédération (paix et compréhension mutuelle malgré la diversité des races, des langues et des confessions) est «aussi bien aux ouvriers qu'aux patrons». Le message se termine par une exhortation en faveur du «Oui» très suggestive: «De 1914 à 1918, libéraux, conservateurs, radicaux, agrariens, socialistes, tous ont fait leur devoir, sans distinction de parti “bourgeois ou socialistes”, tous ont été, dans le rang, de bons soldats, de bons Suisses»⁴¹. On discerne enfin une nette volonté de donner une légitimité historique séculaire à la «Suisse militaire», tout en mettant en garde contre les dangers extérieurs, dans les thèmes d'articles proposés par le service de presse du Comité fédéral d'action aux rédacteurs des journaux «patriotiques» (c'est-à-dire bourgeois) du pays: «Londoner Erklärung vom 13.2.1920», «Militärallianzen des Auslandes» et «Wie kann sich die Schweiz im Ausland Respekt vor ihrer Armee verschaffen?» côtoient ainsi «Das Volksheer», «Der Soldat in der Schweizergeschichte» ou encore «Militärische Ausbildung in historischen Zeiten und heute» ...⁴²

Cet idéal de rassemblement national et d'affirmation de l'indépendance de la Suisse face à l'extérieur suffirait-il à provoquer chez les électeurs la prise de conscience patriotique tant recherchée par les défenseurs de la loi? La deuxième phase de la campagne, nettement plus agressive et orientée sur des questions de politique intérieure, révèle qu'en ce début d'année 1935, l'union de toutes les tendances politiques autour de la défense nationale n'est pas encore réalisée. Preuve en est la composition strictement bourgeoise des comités d'action mis sur pied, ainsi que les positions antimilitaristes défendues par la majorité des forces de gauche. Dès lors, le dernier mois de la campagne de propagande est placé sous le signe d'un affrontement sans merci entre partisans et adversaires de la loi, aussi bien par l'argumentation choisie que par les méthodes de persuasion utilisées.

Durcissement des fronts et grandes manœuvres

Si les historiens peuvent considérer le grand débat interne des socialistes lors de la révision de leur programme, en janvier 1935, comme «l'amorce d'un virage» en faveur de la défense nationale, «qui fut définitivement approuvé lors du Congrès du Parti de 1937»⁴³, les contemporains de

41 ARCJ, FJC, «Pour toi patrie, un mot aux camarades des Mobs», sans date.

42 ARCJ, FJC, lettre du secrétariat de presse du Comité fédéral d'action à Jean Chappuis, janvier 1935.

43 Willy Gautschi: *Le Général Guisan*, p. 58.

l'époque perçurent différemment la décision socialiste de recommander le «Non» à la réforme de la loi militaire. Dans les milieux bourgeois en particulier, ce choix idéologique (priorité à la lutte des classes) fut assimilé à un rejet total de la défense nationale. La déception des partis «nationaux» était grande, après les nombreux signes de bonne volonté qu'avait montrés la gauche helvétique dans ses prises de position face à l'armée: désormais, le temps des concessions et des discours rassembleurs apparaissait révolu⁴⁴. Partisans et adversaires de la nouvelle loi se faisaient face en deux fronts durcis et déterminés à engager une lutte sans merci.

Le ton et les résolutions de la deuxième réunion du comité cantonal bernois en faveur de la nouvelle loi illustrent bien cette radicalisation du débat. Après que le rédacteur de la *Presse Suisse Moyenne*, Hans Lüthy, a exposé les orientations du comité fédéral, résolu à mener le combat contre la gauche, «indem zwischen Arbeiterschaft und den gegnerischen Elementen aus der Sozialdemokratie und der kommunistischen Partei streng unterschieden wird», le conseiller national Gafner souligna la nécessité de mener une propagande offensive, en vue surtout de rallier les milieux ouvriers⁴⁵. Concrètement, ces décisions devaient se traduire par une participation accrue et active des travailleurs au sein des comités d'action de district, par le développement d'une propagande «d'homme à homme», ainsi que par une présence plus discrète des hauts officiers dans les assemblées des petites localités. Même si quelques-uns, dont le colonel-divisionnaire Prisi, émirent des doutes sur l'efficacité de méthodes de persuasion «démagogiques» largement utilisées par les opposants à la loi, cette volonté d'«aller au peuple», sur le terrain de l'adversaire, en n'éludant pas l'argument des difficultés économiques dont on saisissait maintenant toute l'importance, fut approuvée par l'assemblée unanime⁴⁶. Parallèlement à ces nouvelles orientations, l'idée de placer le débat non pas sur un plan purement politique, mais patriotique, voir moral, sortait encore renforcée du débat. L'appel à la collaboration des autorités religieuses du pays fut ainsi envisagé à plusieurs reprises, soit au moyen d'une action retentissante (lettre pastorale), soit plus modestement par l'assurance que les pasteurs ne combattraient pas la propagande en faveur de la loi⁴⁷. Dans le même ordre d'idées, la conscience patriotique des populations fut sollicitée par les plus hautes autorités du pays, engagées directement dans la campagne. A titre d'exemple, le conseiller fédéral Motta fut appelé par le

44 Jann Etter: *op. cit.*, p. 167-168.

45 ARCJ, FJC, PV de la 2^e séance du Comité d'action bernois pour la loi sur la défense nationale à Berne, 28.1.1935.

46 Ibidem.

47 Ces propositions demeurèrent sans suite. ARCJ, FJC, PV des séances du Comité d'action bernois pour la loi sur la défense nationale, 28.1. et 8.2.1935.

comité d'action du district de Porrentruy à éclairer par son «autorité morale» l'avis des «populations de notre petit pays ... particulièrement frappées par la dureté des temps, qui risquent de rejeter la loi pour manifester leur mécontentement»⁴⁸.

On l'a constaté, l'élite du corps des officiers fut invitée à se montrer plus discrète dans son engagement en faveur de la loi. Il est vrai que d'une part, le débat avait quelque peu délaissé le domaine de la technique militaire, pour se concentrer sur le terrain politique, en particulier les questions économiques et sociales. D'autre part, les sphères dirigeantes de l'armée constituaient une des cibles favorites des adversaires de la loi, qui leur reprochaient d'être largement contaminées par les idées fascistes véhiculées en Suisse par la propagande étrangère et les fronts⁴⁹. Enfin, des dissensions étaient apparues au sein même du corps des officiers à propos de la nouvelle loi: pour l'ancien et très critique colonel-divisionnaire Fritz Gertsch par exemple, l'armement traditionnel de l'infanterie et la garde des frontières suffisaient amplement à préserver la Suisse de tout danger; pour d'autres officiers, plus maximalistes, la nouvelle loi ne garantissait pas l'instruction suffisante exigée par la guerre⁵⁰. Afin de ne pas amplifier ces diverses critiques, l'action des officiers visa dès lors essentiellement deux objectifs: d'une part rétablir l'image d'un corps uni derrière le projet de nouvelle loi militaire, et débarrassé de ses éléments extrémistes⁵¹, d'autre part lancer une contre-offensive à la fois précise et virulente, mais en coulisses, contre la propagande en faveur du «Non» le 24 février. Ce second type d'intervention vit revenir au premier plan la figure de Hans Hausamann. Le premier-lieutenant de Teufen fit en effet diffuser au sein

48 ARCJ, FJC, lettre de Jean Chappuis, président du Comité de Porrentruy, au conseiller fédéral Motta, 5.2.1935. Giuseppe Motta tint conférence à Porrentruy le 20 février 1935.

49 Sans atteindre l'ampleur que lui conféraient les propagandistes hostiles à l'armée, les sympathies frontistes et fascistes de plusieurs officiers suisses étaient réelles. C'est d'ailleurs dans le but de couper court aux allégations répétées de «la propagande défaitiste» contre la capacité de résistance de l'armée et la fidélité des cercles d'officiers que le général Guisan ordonna en avril-mai 1940 une enquête sur les officiers soupçonnés de sympathies frontistes. Voir Willy Gautschi: *op. cit.*, p. 164-174.

50 Lors d'une séance du Comité d'action bernois, le colonel-divisionnaire Prisi s'éleva contre les affirmations de Gertsch, «der den Maschinengewehrgürtel um die ganze Schweiz und Beseitigung der meisten Waffen als Lösung sieht, und weist auf die militärische Unzulänglichkeit dieser Idee hin». ARCJ, FJC, PV de la 2^e séance du Comité d'action bernois pour la loi sur la défense nationale à Berne, 28.1.1935.

51 Tel était le sens de l'appel du président de la SSO, le colonel divisionnaire Eugen Bircher, adressé le 30 janvier à toutes les sections de la société: «Il nous faut laisser aux adversaires aucune chance, qui pourrait consolider leur position. Nous invitons les sections d'orienter leurs membres (...) et de les encourager pour que nous montrions une fermeté efficace (sic)». Le même jour, le major Farron, président de la SCBO, sollicitait son ami André Schnetz, rédacteur du *Démocrate*, pour qu'il veille à ne plus désigner dans la presse le colonel Fonjallaz et le major Leonhard avec leur grade militaire, «car ni l'un ni l'autre ne font plus partie de l'armée». ArchSCBO, circulaire N° 18 au comité central des sections, 30.1.1935, et lettre du major Farron à A. Schnetz, 30.1.1935.

de chaque société d'officiers une petite brochure de six pages intitulée «Was sozialistische Partei und Gewerkschaftsführer und -blätter sagen»⁵². Ce document révèle à la fois l'excellent niveau d'information de la centrale de presse dirigée par Hausamann, ainsi que sa grande habileté dans l'art de la propagande. On y trouve en effet une vingtaine d'extraits d'articles de presse, de revue, ou de discours provenant des milieux de gauche, partis ou syndicats. Ce florilège politique, divisé en trois rubriques (avant, pendant et après la journée du Parti socialiste à Lucerne, le 27 janvier 1935) faisait ressortir que le mot d'ordre socialiste du «Non» ne se situait pas dans la ligne des positions plutôt favorables à la défense nationale défendues jusqu'alors par nombre de socialistes, et donnait surtout l'image d'une gauche divisée, au sein de laquelle les syndicats dénonçaient une consigne de vote susceptible de provoquer un conflit de conscience parmi leurs adhérents⁵³. Le texte de propagande se terminait par une citation de «Stalin, der Diktator aller Russen», proclamant la nécessité absolue pour l'Union soviétique de disposer d'une armée forte et de tous les moyens de défense modernes, sans lesquels un pays devenait l'objet vulnérable des opérations belliqueuses de ses voisins!

Tout en intensifiant sa campagne de presse, Hausamann lança également une contre-offensive sur le propre terrain de l'adversaire. Dix jours avant le scrutin, il fit parvenir à tous les présidents des sociétés cantonales d'officiers une lettre «strictement confidentielle, à détruire après lecture» ordonnant de mettre sur pied un noyautage systématique des assemblées réunies par les adversaires de la nouvelle loi militaire. Le document fournissait la liste des lieux de réunions adverses pour treize cantons, et expliquait le déroulement d'une opération qui devait être menée par les hommes de confiance désignés par les officiers, dans la plus grande discrétion⁵⁴: des partisans de la défense nationale s'introduiraient en nombre dans ces assemblées, si possible avant l'entrée du public hostile à la loi militaire. Sans chercher à couper la parole aux orateurs officiels, ils prendraient le contre-pied de leurs arguments lors du débat et tenteraient de faire adopter une résolution pour la nouvelle loi, dans le cas où une claire majorité favorable se dessinerait dans la salle⁵⁵.

52 ArchSCBO, document isolé, après le 28 janvier 1935.

53 «Der grosse Ausschuss des Schweizerischen Gewerkschaftsbundes erklärt, er halte die Kampfparole gegen die Wehrevorlage für unbefriedigend. Zahlreiche gewerkschaftlich und politisch organisierte Arbeiter, Angestellte und Beamte geraten durch diesen Beschluss in einen Gewissenkonflikt.» Ibidem.

54 «Verkehr mit den örtlichen Vertrauensleuten nur mündlich abwickeln (...) Den Herren grösste Vorsicht empfehlen. Unsere Abwehr ist nur solange durchschlagend, als sie vom Gegner nicht als solche erkannt ist.» ArchSCBO, lettre de Hans Hausamann aux présidents et chefs de presse des sociétés cantonales d'officiers, 13.2.1935.

55 Ibidem.

Il est difficile d'évaluer les résultats d'une telle «Abwehraktion», telle qu'elle était désignée par son auteur. Dans le canton de Berne, la consigne fut en tout cas transmise à toutes les sections locales de la SSO dans le rayon d'activité desquelles était prévue une manifestation contre la nouvelle loi⁵⁶. Quoi qu'il en soit, ce type d'intervention démontre d'une part le haut degré d'intensité atteint par la campagne de propagande, d'autre part la puissance d'organisation dont faisait preuve le service de presse de la SSO, sous l'impulsion déterminante d'un chef qui apparaît rompu aux méthodes de renseignement et d'influence de l'opinion les plus efficaces. A posteriori, lorsque l'on examine le résultat somme toute assez serré du scrutin (une majorité de «Oui» de 77 914 voix seulement sur près d'un million de votants), on mesure le rôle déterminant qu'a pu revêtir l'engagement du corps des officiers dans la campagne en faveur de la loi, que ce soit sous la houlette avisée d'Hausamann, ou au sein des comités d'action constitués dans l'ensemble du pays. D'un autre côté, on pouvait supposer qu'une telle mobilisation des milieux «nationaux», autour de thèmes rassembleurs comme le patriotisme, la liberté et l'indépendance du pays, déboucherait sur une acceptation claire et nette de la loi⁵⁷. Ce ne fut pas le cas, et on nota une certaine amertume parmi les plus fervents promoteurs de la loi, en tête desquels se trouvait le corps des officiers: leur déception était d'autant plus nette qu'ils avaient émis des pronostics plus optimistes. Quatre jours avant le scrutin, le comité central de la SSO transmettait en effet aux sociétés cantonales les résultats d'un sondage effectué auprès de chacune d'elles vers le 15 février. Ces prévisions, parfois chiffrées précisément, parfois vagues, révèlent que sur quatorze situations cantonales évaluées par les sociétés d'officiers, huit le furent de façon conforme aux résultats, alors que pour six cantons, le pronostic était trop optimiste⁵⁸. Certes, on ne peut parler d'un aveuglement ou de graves carences des élites militaires dans leur appréciation de la situation réelle du pays et de l'opinion, d'autant plus que plusieurs cercles d'officiers s'avouaient très inquiets face au mécontentement provoqué chez les ouvriers et les agriculteurs par la situation de crise et les mesures prises par les autorités fédérales dans ce domaine⁵⁹. Pourtant, le petit «Oui» des Suisses à la nouvelle

56 Il s'agissait des sections de Berne-ville, Bienne, Interlaken, Berthoud et Langenthal. ArchSCBO, lettre du comité de la SCBO aux sections locales concernées, 14.2.1935.

57 Jann Etter: *op. cit.*, p. 177.

58 Il s'agit des cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, Berne, Saint-Gall, Nidwald et du Valais. ArchSCBO, «Prognose des Abstimmungsergebnisses auf Grund einer Rundfrage bei den kantonalen Offiziersgesellschaften», 20.2.1935.

59 Le président de la SCBO relevait par exemple dans son rapport que «malgré tout, le succès de la loi n'est pas tout à fait assuré. La classe paysanne est mécontente et mêle en général les questions économiques avec les questions de défense nationale: "le Conseil fédéral ne mérite pas que l'on vote oui le 24 février". Il faut donc s'attendre à une opposition sournoise de la part des régions

loi militaire va provoquer de sérieuses remises en question au sein du corps des officiers, comme en témoignent leurs réactions suite au résultat de la votation.

Les leçons d'une victoire «à l'arraché»

Du côté politique, l'issue du scrutin du 24 février provoqua un véritable soulagement. Le peuple, qui n'avait plus été consulté sur un objet militaire depuis 1921 (votation sur la réforme du code pénal militaire), et dont on craignait les réactions antimilitaristes en ce temps de crise économique, acceptait implicitement de participer aux sacrifices financiers nécessaires au réarmement progressif du pays⁶⁰. Le conseiller fédéral Minger pouvait ainsi se laisser porter par ce mouvement – même encore peu important – de l'opinion, pour faire pression en faveur d'un réarmement échelonné sur plusieurs années⁶¹. Optimiste, il confiait à Hans Hausamann: «Der gesunde Sinn unseres Volkes hat den Sieg davongetragen und das erfreuliche Ergebnis verdanken wir der Zusammenarbeit aller Gutgesinnten. Vertrauensvoll dürfen wir in die Zukunft blicken.»⁶² Quant aux militaires, et en particulier le corps des officiers, ils semblaient surtout retenir le décalage entre leur engagement total dans la campagne et le résultat mitigé apporté par les urnes. Cette relative déception, jointe aux enseignements retirés de leurs nombreux contacts avec la population au cours des assemblées, conférences et autres projections filmiques, les amena à faire un examen de conscience orienté vers les échéances à venir.

Le point de vue militaire:

autocritique des élites et éducation des troupes

Rédacteur de la *Revue militaire suisse* depuis 1931, le lieutenant-colonel Roger Masson tirait en mars 1935 un bilan du vote sur la nouvelle loi militaire dans la «Chronique suisse» de l'organe officiel de la Société des officiers⁶³. Tout en déplorant le manque d'esprit civique et de maturité politique d'un trop grand nombre de citoyens suisses, le futur chef du Service de renseignements reconnaissait que leur «Non» pouvait aussi être

particulièrement touchées par la crise agricole. (...) L'attitude de la classe ouvrière est indécise». De même, les officiers vaudois remarquaient «qu'on ne peut prévoir d'une part quel nombre de partisans de la défense nationale voteront contre la loi en raison du mécontentement profond et général provoqué par certaines décisions des chambres fédérales...». Ibidem et ArchSCBO, lettre du comité de la SCBO au comité central de la SSO, 15.2.1935.

⁶⁰ Jann Etter: *op. cit.*, p. 180–181.

⁶¹ Roland Ruffieux: *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne 1974, p. 294.

⁶² ArchSCBO, copie d'une lettre du conseiller fédéral Minger à Hans Hausamann, 2.3.1935.

⁶³ R[oger] M[asson]: «A propos du vote de la nouvelle loi militaire» in: *Revue militaire suisse*, N°s 2 et 3, février–mars 1935.

assimilé à un vote de protestation contre «certaines méthodes d'instruction» trop systématiquement utilisées par de «jeunes cadres qui "croient bien faire"»⁶⁴. L'abus du drill et du pas cadencé était directement visé, mais Masson refusait d'y voir un défaut de la «doctrine saine et vivifiante codifiée dans le règlement de service»: selon lui, le problème se situait plutôt dans la relation de confiance qui devait s'établir entre le chef et les subordonnés de sa troupe, à partir de laquelle tout excès de discipline, par l'emploi de méthodes plus ou moins contraignantes, devenait inutile⁶⁵.

Au terme d'une enquête menée au début avril 1935 dans toutes les sections locales de la SSO, le comité central de la société parvenait globalement à tirer des conclusions semblables⁶⁶, en accentuant encore plus le rôle de modèle qu'avait à jouer le chef vis-à-vis de ses hommes, dans la vie militaire comme au civil. Condamnant le mauvais emploi du drill et le manque de psychologie de certains chefs, le président central de la SSO se refusait cependant à en rendre responsable le corps des officiers instructeurs, parfois mis en cause⁶⁷, tout en signalant qu'à l'avenir, les qualités pédagogiques et morales des candidats seraient particulièrement prises en considération dans le choix des instructeurs. Finalement, et au-delà des réactions épidermiques de soldats ayant estimé que «pour faire du drill et du pas cadencé, 67 jours d'école de recrues sont amplement suffisants»⁶⁸, ce sont moins des lacunes dans le système d'instruction militaire que des failles plus profondes dans le système d'éducation du soldat et de préparation morale du citoyen aux exigences militaires qu'avaient mis à jour les résultats du vote sur la loi militaire, selon la grande majorité du corps des officiers. Sur un ton révélant que l'image de l'ennemi intérieur pacifiste hante encore l'esprit de larges milieux de l'armée au milieu des années trente, les officiers du canton de Berne déploraient qu'une meilleure éducation militaire, même plus longue, devenait inutile si elle «était sapée, minée, détruite par les effets dissolvants de la démagogie politique, de la propagande antimilitariste et pacifiste»; et de réclamer que les autorités fédérales s'engagent à fond dans la lutte contre les détracteurs de l'armée,

64 *Ibid.*, p. 137-138.

65 *Ibid.*, p. 136-137.

66 L'enquête comportait deux questions principales: d'une part, quelles critiques objectives élevées contre l'armée pendant la campagne sur la nouvelle loi militaire pouvait-on retenir; d'autre part, quelles propositions pouvaient être faites quant à la manière d'utiliser la prolongation de l'école de recrues. ArchSCBO, lettre du comité de la SCBO au comité central de la SSO, 10.4.1935.

67 A titre d'exemple, la section de Bienne-Seeland confiait dans ses doléances que ses membres avaient entendu «pas mal de critiques de la part d'officiers de troupe, concernant nos officiers instructeurs. Ces derniers, au contraire de ce qui fait la force d'une armée, l'esprit de camaraderie, se plaisent à démolir la confiance personnelle de nos officiers de troupe au lieu de les seconder comme il serait de leur devoir». ArchSCBO, lettre de la Société des officiers de Bienne-Seeland au major Farron, président de la SCBO, 9.4.1935.

68 ArchSCBO, lettre du comité de la SCBO au comité central de la SSO, 10.4.1935.

car «le moment paraît venu, la votation du 24 février l'a prouvé, de mettre fin à la démagogie pacifiste»⁶⁹.

Une fois de plus, de tels jugements et appréciations démontrent que les enjeux de la votation du 24 février dépassaient nettement le cadre strictement militaire de la durée des écoles de recrue. Les questions psychologiques liées à la préparation morale des citoyens dans une situation de crise internationale et de montée des périls extérieurs se retrouvaient au centre du débat. D'ailleurs, l'un des thèmes chers aux défenseurs de la nouvelle loi militaire était l'identification du peuple suisse à son armée, que l'on avait senti menacée au cours de la campagne. En 1934 déjà, s'efforçant de solidifier l'assise démocratique de l'armée, mise à mal par la crise économique et institutionnelle, le futur général Guisan présentait dans de très nombreuses salles du pays une conférence sur le thème «Le peuple et l'armée». Moins d'une année plus tard, on retrouve chez bon nombre d'élites politiques et militaires cette volonté de rétablir une confiance totale entre le citoyen et le soldat, garante selon elles de la capacité de résistance helvétique. Assurément, la votation de février 1935 marque un moment décisif dans la genèse et le développement de la défense nationale spirituelle en Suisse, comprise comme une «réflexion des citoyens et des associations civiques sur les constantes de notre pays, la sauvegarde de nos valeurs culturelles propres et leur propagation à l'étranger, ainsi qu'une vigilance accrue contre les influences nationales-socialistes»⁷⁰.

L'offensive psychologique d'Hausamann: une mobilisation avant l'heure

Présidant la séance de la commission de travail de la SSO le 28 avril 1935, le divisionnaire Eugen Bircher soulignait la nécessité de ne pas céder au triomphalisme après le succès du 24 février, mais plutôt de tenir compte des critiques justifiées émises à l'encontre de l'armée lors de la campagne. Une fois de plus, la volonté de dissiper tout malentendu entre l'institution militaire et la population se trouvait renforcée par l'aggravation de la situation internationale: le 16 mars, le service obligatoire avait été rétabli dans l'Allemagne nazie, et l'époque du désarmement apparaissait désormais bien révolue⁷¹. Pour le président central des officiers suisses, il devenait impératif de parfaire la préparation du pays à la guerre menaçante. Dans cette optique, la mobilisation psychologique de l'ensemble de la population autour de la défense nationale apparaissait déterminante: il

⁶⁹ Ibidem.

⁷⁰ André Lasserre: *La Suisse des années sombres*. Lausanne 1989, p. 14.

⁷¹ ArchSCBO, PV de la séance de la commission de travail de la SSO à Soleure, 28.4.1935.

incombait au comité central de la SSO de favoriser au sein de l'opinion publique l'éclosion de cette «résistance spirituelle», en collaboration étroite avec le service de presse de la société, dirigé par Hans Hausamann⁷².

L'officier de Teufen n'avait pas attendu les incitations d'Eugen Bircher pour lancer une offensive sur le terrain psychologique: l'essentiel de son action lors de la campagne pour la nouvelle loi militaire s'était développé autour de ce leitmotiv. Une dizaine de jours après le résultat de la votation, le chef du service de presse de la SSO s'adressait à ses collaborateurs en des termes encore plus explicites:

«... dass wir alle – ohne Ausnahme, mit und ohne Waffenrock – auch weiterhin im soldatischen Sinne unsere Pflicht tun würden. Indem wir unser Volk über alle Belange seiner Armee aufklären, es überzeugen, dass nur ein kampffähiges Heer uns den Frieden sichert, dass wir anderseits das Schweizerhaus erfolgreich verteidigen *können*, leisten wir unserem Lande einen Dienst, welcher den Einsatz unserer ganzen Kraft rechtfertigt.»⁷³

Le zèle d'Hausamann fut cependant freiné par ses difficultés financières et quelques rivalités internes au cercle des officiers. Au sein du comité d'action bernois pour la défense nationale par exemple, qui tint sa dernière séance le 18 juin 1935, la proposition d'affecter un bénéfice de 2000 francs à la couverture des frais d'organisation des films préparés par Hausamann demeura sans suite. Une fois de plus, les difficultés de coordination entre les efforts de la SSO et ceux des comités d'action ad hoc ressortaient nettement⁷⁴. De même, les sollicitations répétées de l'officier de Teufen pour obtenir des appréciations et des conseils de ses collègues quant aux résultats et à la suite de ses projections cinématographiques rencontrèrent apparemment peu d'écho⁷⁵.

Tenace dans ses convictions, bénéficiant du soutien du conseiller fédéral Rudolf Minger, Hausamann s'efforcera de profiter du mouvement patriotique favorable à l'armée déclenché par la votation du 24 février pour développer son action de mobilisation spirituelle et donner une assise plus stable et reconnue à ses services encore embryonnaires. En décembre 1935, le chef du service de presse de la SSO adressait ainsi à l'ensemble des présidents des sociétés d'officiers une missive de quatorze

72 Ibidem.

73 ArchSCBO, lettre de Hans Hausamann à l'ensemble des collaborateurs du service de presse de la SSO, 3.3.1935.

74 ArchSCBO, PV de la séance finale du comité d'action bernois pour la loi sur la défense nationale à Berne, 18.6.1935. Responsable des questions financières, le major Lüthi avait argumenté «... dass die Ausrichtung dieser Summe von der Einreichung einer Abrechnung vonseiten des eidg. A.K. abhängig gemacht worden sei».

75 ArchSCBO, lettre de Hans Hausamann aux présidents des sociétés cantonales d'officiers [sans date].

pages où il présentait de façon détaillée les objectifs d'un projet qui lui tenait particulièrement à cœur: développer dans le cadre de la société un véritable service de renseignements et de propagande destiné à réveiller l'esprit de défense et de résistance du peuple suisse, trop facilement endormi par la propagande défaitiste distillée par les milieux de gauche et pacifistes⁷⁶. Si cette action était directement liée à la campagne que lançait alors le chef du service de presse de la SSO en faveur d'une meilleure défense aérienne, elle était également largement motivée par une conception globale de la défense nationale, qu'Hausamann estimait menacée après le succès mitigé de la nouvelle loi militaire devant les urnes: attribuant le vote négatif de quelque 430 000 citoyens helvétiques à un déficit d'idéal patriotique et à une démobilisation spirituelle du peuple suisse, Hausamann se refusait à tout pessimisme et appelait plutôt les officiers à retrouver leur rôle de guide et d'informateur d'une population dont l'esprit de liberté, d'indépendance et de résistance ne demandait qu'à être vivifié⁷⁷. Selon lui, les grandes assemblées populaires ainsi que les mesures prises par le Parlement en faveur de la défense nationale et du renforcement des frontières constituaient un encouragement à persévérer dans l'effort qui avait été produit lors de la campagne de 1934–1935⁷⁸. Il est intéressant de constater que pour l'officier de Teufen, l'ennemi intérieur (pacifisme et défaitisme propagés par la «rote Arbeiterbildungszentrale» de Berne) était tout aussi dangereux que celui de l'extérieur (les dictatures et leur propagande sournoise) dont il s'agissait surtout de se différencier⁷⁹. Dans ce sens, après avoir brossé un tableau général des activités menées par le service de presse de la SSO au cours de l'année écoulée, et en insistant sur l'importance des moyens matériels mis en œuvre, Hausamann soulignait la nécessité absolue de développer ces services de pro-

76 ArchSCBO, lettre de Hans Hausamann aux présidents des sociétés cantonales et locales d'officiers, 18. 12. 1935.

77 «Darüber – ob dieser Wehrwille noch vorhanden sei – müssen wir – die wir alle für die Geschehnisse unseres Landes mitverantwortlich sind – uns immer wieder Rechenschaft geben. Denn – meine Herren – den Geist von St. Jakob, Vögelinsegg u.s.w. kann man einem Volk und dessen Armee nicht erst im Augenblick des Kriegausbruches einimpfen. (...) Wir haben lange Jahre vergessen, dass wir alle – bis zum jüngsten Leutnant – die verantwortlichen Führer sind, deren erste Pflicht es gewesen wäre, die Voraussetzungen zum Kampf – ein *geistig mobilisiertes* Volk – uns zu erhalten. (...) Wir sind als Offiziere der Armee verpflichtet, aus der Abstimmung vom 24. Februar die Lehren zu ziehen. Soll unser Heer in einem kommenden Krieg bestehen, dann müssen wir dafür sorgen, dass unsere dannzumaligen Führer ihre Soldaten einem Volke entnehmen können, in welchem der letzte Mann die Verteidigung des Vaterlandes wieder als selbstverständliche Pflicht betrachtet.» Ibidem.

78 «Als wir im Januar 1934 mit unserer Kampagne für die Landesbefestigung begannen, hätte kein Mensch geglaubt, dass schon neun Monate später grosse Volksversammlungen einstimmig nach der Verstärkung unserer Grenzen rufen, dass man gar im Parlament die Landesbefestigung *fordern* würde. Es war dies die Auswirkung einer Serie von Artikeln aus unserer "Küche".» Ibidem.

79 Ibidem.

pagande, dans un esprit spécifiquement national. La cible privilégiée de cette action de persuasion et de mobilisation spirituelle était constituée par la population des campagnes, dont le caractère foncièrement conservateur demeurerait fidèle à la défense nationale, une fois convaincu du bien-fondé de celle-ci⁸⁰. Quant à ses principaux acteurs, ils se recruteraient parmi les membres de sociétés d'officiers et de sous-officiers, ainsi que dans le réseau d'hommes de confiance tissé à l'occasion de la votation de février 1935. Ces propagandistes auraient pour tâche de convaincre leurs concitoyens des nécessités de la cohésion entre le peuple et l'armée, suivant un mode de faire réglé dans les plus petits détails et alliant les techniques modernes de la propagande aux traditions et à la mentalité helvétiques: les conférences et séances d'information tenues en dialecte alémanique dans les plus petites communes du pays seraient ainsi complétées par une série de projections filmiques organisées grâce au matériel cinématographique (écrans et appareils 16 mm) fourni par la firme d'Hausamann⁸¹.

La longue lettre du chef-propagandiste de la SSO se terminait par un appel vibrant et pressant à la collaboration des sociétés d'officiers et de sous-officiers, afin de parvenir à un résultat optimal dans cette action de persuasion de l'opinion publique: «Wenn wir uns aufmachen und unserem Volk jahraus, jahrein in ruhiger Aufklärung sagen, um was es geht und was auf dem Spiele steht, dann werden die Anstrengungen der Armeegegner künftighin vergeblich sein. Denn Erdreich, Wurzel und Stamm sind noch gut, es kommt nur darauf an, dass wir und nicht andere die Früchte ziehen»⁸². Malgré ces accents d'urgence, le projet d'Hausamann n'aboutit finalement pas. Réticences face aux contributions financières exigées pour l'organisation des conférences?⁸³ Irritation face à l'emprise croissante d'Hausamann à la tête du service de presse de la SSO ainsi qu'à ses méthodes très directives?⁸⁴ L'un et l'autre facteurs peuvent certainement expliquer le peu d'enthousiasme démontré par les dirigeants des sociétés d'officiers, ce d'autant plus que leurs relations avec Hausamann entraient au début de l'année 1936 dans une phase de tension accrue. Les violentes attaques lancées contre les journaux antifascistes par le chef du service de

80 Ce d'autant plus que, comme le relevait Hausamann, les paysans demeuraient la catégorie de la population la moins défavorisée en cas de guerre: fournissant les ressources nécessaires à la survie de l'ensemble du pays, ils bénéficiaient eux-mêmes de conditions de ravitaillement plus favorables vu leur situation de producteur direct. Ibidem.

81 Ibidem.

82 Ibidem.

83 Les sections qui mettaient sur pied des conférences devaient s'acquitter d'un montant de quinze francs par séance auprès du service de presse de la SSO. Ibidem.

84 A titre d'exemple, Hausamann exigeait des sections de la SSO une réponse très rapide (dans les quinze jours) à son initiative, faute de quoi il considérait que l'organisation des conférences et séances cinématographiques devait être confiée à ses services. Ibidem.

presse de la SSO suite à l'affaire Gustloff, en février-mars 1936, ainsi que les polémiques qui s'ensuivirent dans la presse, précipitèrent en effet la rupture entre la SSO et Hausamann⁸⁵. N'ayant pu disposer du soutien escompté auprès des sociétés d'officiers, ce dernier relancera son projet à la fin des années trente, tentant cette fois-ci d'obtenir une reconnaissance officielle de ses activités de renseignement et de propagande de la part du Département militaire fédéral. Sans plus de succès. A la veille de l'éclatement du Second Conflit mondial, le «Bureau Ha» mis sur pied par Hausamann œuvrait donc de façon relativement indépendante, grâce surtout à l'énergie déployée par son directeur-fondateur.

Replacé dans le contexte d'une défense nationale spirituelle en gestation, l'épisode de la votation du 24 février 1935 et la campagne qui l'a précédé constituent ainsi un moment déterminant dans le développement des activités de propagande mises sur pied par les élites militaires helvétiques, dans l'optique de resserrer les liens entre le peuple et l'armée. D'autre part, les retombées du vote démontrent que les avis exprimés par l'opinion publique pesaient désormais d'un poids non négligeable dans les décisions prises en matière de politique militaire fédérale: pour les sociétés d'officiers comme pour Hans Hausamann, la défense du pays ne pouvait plus se concevoir, au lendemain du 24 février 1935, uniquement en termes de technique et de stratégie militaires. Le ralliement du peuple suisse autour des valeurs de liberté, d'indépendance et de neutralité apparaissait tout aussi déterminant pour assurer la crédibilité de l'armée helvétique face à la menace extérieure qui se précisait. Ce jeu d'influences réciproques montre bien, à notre sens, qu'à l'époque déjà, l'armée fédérale ne pouvait prétendre assurer son développement en vase clos, sans tenir compte de l'évolution plus générale de la société et des mouvements de l'opinion.

85 Sur cet épisode, voir Erwin Bucher: *op. cit.*, p. 223-225, et Alphons Matt: *op. cit.*, p. 13-14.